



# Syndicat des Enseignants de l'UNSA

## des Côtes d'Armor

93, Boulevard Édouard Prigent  
22000 Saint-Brieuc

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous avons reçu le projet de circulaire de mouvement et nous vous en remercions. Ce projet, qui nous a été transmis par vos services suite au groupe de travail de vendredi dernier, fixe la date de publication de la circulaire au 10 février.

Il apparaît donc que la circulaire paraîtrait sans examen en CAPD, alors même que lors du groupe de travail réuni la semaine dernière, nous avons sollicité des changements qui devaient vous être soumis. Cette circulaire annuelle est toujours, dans notre département, examinée lors d'une CAPD.

En tant que représentants du personnel du SE-UNSA, nous sommes particulièrement attachés au dialogue social qui est une réalité dans notre département : il nous paraît fondamental que nous puissions avoir vos réponses aux questions que nous avons posées à Monsieur l'Inspecteur d'Académie Adjoint.

Une CAPD permettrait cet échange et vous pourriez prendre connaissance de nos avis sur les différents points qui nécessitent des changements à notre sens.

La date de publication de la circulaire pourrait être déplacée de quelques jours afin de permettre la tenue de cette CAPD.

Vous savez que le mouvement du personnel du premier degré est un élément important qui permet la mobilité des collègues qui le souhaitent ; cette circulaire mérite donc l'attention de tous.

D'autant plus que le calendrier des candidatures sur les postes particuliers, modifié en profondeur cette année, et dont nous n'avons pas discuté en groupe de travail, nous paraît excessivement contraint.

Nous nous permettons d'insister sur cette étape essentielle pour le dialogue social, d'autant plus ce mouvement se fera dans des conditions particulières (calendrier retardé, mise en place généralisée des nouveaux rythmes scolaires).

Ne doutant pas que vous comprendrez notre demande, nous vous prions de recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, nos respectueuses salutations.

Robin Maillot et Corinne Nédélec  
Représentants du personnel du SE-UNSA22